

Procès-verbal

Séance du conseil de la Ville de Macamic tenue le 13 mai 2013, à 19 heures, à laquelle étaient présents le maire Daniel Rancourt, la conseillère Denise Dubois et les conseillers suivants : Yvan Verville, Daniel Paquette, Michel Desrochers et Louis Proulx. Étaient également présents l'adjointe à la direction générale, Joëlle Rancourt et la secrétaire-trésorière adjointe, Ginette Labbé et le surintendant des travaux publics Richard Michaud.

Absence motivée : Rock Morin.

1. Ouverture de la séance par le maire Daniel Rancourt.

2013-05-056

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Daniel Paquette et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le maire, Daniel Rancourt, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2013;
4. Approbation des comptes à payer :
 - Liste au montant de 289 910,31 \$;
 - Listes des salaires au montant de 54 721,59 \$;
5. Période de questions;
6. Correspondance reçue et envoyée pour le mois d'avril 2013;
7. Suivi de l'état de situation du niveau du lac;
8. Demandes de dérogation mineure :
 - a) Monsieur Antoine Pinard et madame Elsa Cosette-Lacroix;
 - b) Monsieur Pascal St-Germain et madame Annick Lavoie;
9. Demande pour le remboursement des coûts pour la réparation de l'automobile appartenant à monsieur Pierre Lambert;
10. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Compensation de base aux municipalités;
11. Renouvellement de la marge de crédit;
12. Adoption du plan de sécurité civile;
13. Personnes autorisées à émettre des constats d'infraction concernant les règlements de la ville;
14. Demande de subvention au programme de soutien à des projets de garde estivale et de grands congés scolaires;
15. Sentiers de motoneige;
16. Rencontre sur le schéma d'aménagement;
17. Rapport des comités;
18. Questions diverses :
 - a) Jeux d'eau (Michel Desrochers);
 - b) Bac pour appareil électronique (Louis Proulx);
 - c) Soccer (Daniel Paquette);
 - d) Succès de l'Orchestre symphonique (Daniel Paquette);
 - e) Réunion Collection Morin (Yvan Verville);
 - f) Fermeture du quai (Richard Michaud);

19. Période de questions;
20. Levée de la séance.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

Les points 16, 18a), 18b), 18c), 18d), 18e) et 18f) n'ont été que discutés aucune décision ne s'y rattache.

Il y aura dispense de lecture du procès-verbal, car les membres du conseil présents renoncent à sa lecture puisqu'ils déclarent avoir reçu et lu le présent procès-verbal conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2013-05-057

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2013**

Il est proposé par le conseiller Michel Desrochers, appuyé par le conseiller Daniel Paquette et résolu :

QUE : Le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2013, soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

2013-05-058

4. **APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE : Les items suivants soient acceptés :

- a) Liste au montant de 289 910,31 \$;
- b) Listes des salaires au montant de 54 721,59 \$;

Adoptée à l'unanimité.

5. **Période de questions incluant le point 7 (suivi de l'état de situation du niveau du lac)**

La situation du niveau du lac a été discutée avec plusieurs sinistrés. Des contribuables ont manifesté leur mécontentement concernant la gestion du barrage et demandent quelles sont les actions qui pourraient être prises par eux ainsi que par la municipalité pour trouver des solutions afin que cette situation ne se reproduise plus.

Monsieur le maire, Daniel Rancourt, les informe qu'une réunion sera convoquée d'ici deux semaines avec le comité du niveau du lac et le gestionnaire du barrage, monsieur Tremblay et suite à cette rencontre des décisions seront prises.

6. **Correspondance reçue et envoyée de mars 2013**

L'adjointe à la direction générale donne des informations concernant la correspondance reçue et envoyée au cours du mois d'avril 2013.

Le conseiller Louis Proulx se retire de la prochaine discussion étant donné que monsieur Antoine Pinard est son beau-frère.

8. **Demandes de dérogation mineure**

2013-05-059

a) **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – MONSIEUR ANTOINE PINARD ET MADAME ELSA COSSETTE-LACROIX**

Considérant qu'aucune opposition n'a été exprimée suite à la publication, dans le journal Info-Mak, édition du 11 avril 2013, d'une demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 223, 2^e-et-3^e rang de Colombourg;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal l'acceptation de cette demande;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michel Desrochers, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

QUE : La demande de dérogation mineure sur la propriété de monsieur Antoine Pinard et madame Elsa Cossette-Lacroix, située au 223, 2^e-et-3^e rang de Colombourg, ville de Macamic, soit acceptée aux conditions suivantes :

- Permettre la construction d'un agrandissement au bâtiment secondaire détaché avec une hauteur des murs prise entre le niveau du plancher et le point le plus élevé du mur de 4,88 mètres au lieu de 3,1 mètres tel que décrit au règlement No 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic.

Adoptée à l'unanimité.

2013-05-060

b) **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – MONSIEUR PASCAL ST-GERMAIN ET MADAME ANNICK LAVOIE**

Considérant qu'aucune opposition n'a été exprimée suite à la publication, dans le journal Info-Mak, édition du 11 avril 2013, d'une demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 1143, Route 111 Ouest;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal l'acceptation de cette demande;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michel Desrochers, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

QUE : La demande de dérogation mineure sur la propriété de monsieur Pascal St-Germain et madame Annick Lavoie, située au 1143, Route 111 Ouest, ville de Macamic, soit acceptée aux conditions suivantes:

- Permettre la construction d'un agrandissement au bâtiment principal avec un espace libre entre le bâtiment principal et le bâtiment secondaire de 1,22 mètre au lieu de 2,5 mètres tel que décrit au règlement No 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic.

Adoptée à l'unanimité.

2013-05-061

9. **BRIS – AUTOMOBILE DE MONSIEUR PIERRE LAMBERT**

Il est proposé par le conseiller Michel Desrochers, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu unanimement :

QUE : La Ville de Macamic verse un montant de 869,71 \$ à monsieur Pierre Lambert relativement au bris de son automobile survenu le ou vers le 17 avril 2013 sur la 1^{re} Rue Ouest.

QUE : L'adjointe à la direction générale Joëlle Rancourt soit autorisée à signer conjointement avec monsieur Pierre Lambert une quittance totale et finale pour ce dossier.

Adoptée à l'unanimité.

2013-05-062

10. **PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – COMPENSATION DE BASE AUX MUNICIPALITÉS**

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 158 548 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2012;

Attendu que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'annexe A (non annexée au procès-verbal) identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

Attendu qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B (non annexée au procès-verbal) dûment complétée.

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Michel Desrochers, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE : La Ville de Macamic informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité.

2013-05-063

11. **RENOUVELLEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT**

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Michel Desrochers et résolu :

QUE : Le renouvellement de la marge de crédit au montant de 1 750 000 \$ soit accepté, et ce, auprès de la Caisse Desjardins de l'Abitibi-Ouest.

Adoptée à l'unanimité.

2013-05-064

12. **ADOPTION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE**

Il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par le conseiller Daniel Paquette et résolu :

QUE : Le plan de sécurité civile de la Ville de Macamic soit adopté.

Adoptée à l'unanimité.

2013-05-065

13. **PERSONNES AUTORISÉES À ÉMETTRE DES CONSTATS D'INFRACTION CONCERNANT LES RÈGLEMENTS DE LA VILLE**

Il est proposé par le conseiller Daniel Paquette, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

QUE : Le surintendant des travaux publics Richard Michaud, l'inspectrice municipale adjointe Annick Gaudet et le chef d'équipe Stéphane Labonté soient autorisés à émettre pour et au nom de la Ville de Macamic des constats d'infraction concernant les règlements de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

2013-05-066

14. **DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME DE SOUTIEN À DES PROJETS DE GARDE ESTIVALE ET DE GRANDS CONGÉS SCOLAIRES**

Il est proposé par le conseiller Michel Desrochers, appuyé par le conseiller Daniel Paquette et résolu :

QU' : Une demande de subvention au programme de soutien à des projets de garde estivale et de grands congés scolaires soit demandée pour le projet « Bonification des services du camp de jour de Macamic »;

QUE : La Ville de Macamic mandate madame Annick Gaudet pour le suivi et le dépôt de la demande ainsi que pour la signature des documents nécessaires à l'exécution des présentes et également de la convention d'aide financière entre le ministère et la Ville de Macamic.

Adoptée à l'unanimité.

2013-05-067

15. **SENTIER DE MOTONEIGE**

Il est proposé par le conseiller Michel Desrochers, appuyé par Louis Proulx et résolu :

QUE : La Ville de Macamic désire rappeler au Club de motoneige d'Abitibi Ouest que l'aide accordée aux résidants riverains pour le déneigement du chemin fermé du 10^e-et-1^{er} rang Ouest est pour l'année 2013 et 2014 seulement et ne sera pas renouvelée par la suite tel que convenu avec le Club.

QU' : Il incombe au Club de motoneige d'Abitibi-Ouest de prendre les actions nécessaires afin de corriger le tracé du sentier selon les discussions antérieures.

Adoptée à l'unanimité.

17. **Rapport des comités**

Le conseiller Daniel Paquette et la conseillère Denise Dubois donnent des informations concernant leur comité respectif.

19. **Période de questions**

Monsieur Florian Bélanger demande des informations concernant le dossier du macadam sur la rue Fortin-les-Berges.

2013-05-068

20. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Michel Desrochers et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 22 h 15.

ADOPTÉ.

Joëlle Rancourt
Secrétaire-trésorière adjointe

Daniel Rancourt
Maire